

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pulvérisation d'herbicide aux abords de diverses routes dans les régions de Québec et de la Malbaie

Québec, le 25 août 2026. — Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe la population qu'il procédera à des interventions ponctuelles de pulvérisation d'herbicide aux abords de diverses routes, dans les régions de Québec et de la Malbaie, entre le 1^{er} et le 30 septembre 2026. Ces opérations ont comme principal objectif de contrôler la prolifération du roseau commun, aussi appelé phragmite, une espèce exotique envahissante.

Plus précisément, les interventions auront lieu à :

- Baie-Saint-Paul, sur la route 138;
- Beaupré, sur la route 360;
- Boischatel, sur la route 138;
- Clermont, sur la route 138;
- La Malbaie, sur la route 138 et sur le chemin des Loisirs;
- Lac-Jacques-Cartier, sur la route 175;
- Les Éboulements, sur la route 362 et sur la route Du Port;
- Notre-Dame-des-Monts, sur la rue Notre-Dame;
- Petite-Rivière-Saint-François, sur la route 138 et sur la rue Principale;
- Saint-Aimé-des-Lacs, sur la route 138;
- Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, sur la route 368;
- Saint-Joachim, sur la route 138;
- Saint-Tite-des-Caps, sur les routes 138 et 360;
- Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, sur la route 368;
- Saint-Gabriel-de-Valcartier, sur la route 371;
- Saint-Hilarion, sur la route 138;
- Saint-Irénée, sur la route 362;
- Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, sur la route 368;
- Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, sur la route 368;
- Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, sur la route 368;
- Saint-Siméon, sur la route 138;
- Saint-Urbain, sur la route 138;
- Stoneham-et-Tewkesbury, sur la route 175, le chemin de la Grande Ligne, le chemin du Hibou et le boulevard Talbot.

L'éradication du roseau commun vise à préserver la biodiversité et les paysages. Cette plante envahissante est non toxique et les travaux effectués seront réalisés conformément aux normes établies dans le Code de gestion des pesticides du Québec. De plus, ces interventions se font dans l'esprit du développement durable.

Les sites traités seront identifiés à l'aide d'affichettes installées au sol indiquant la date et l'heure de l'application de l'herbicide. Il est recommandé de ne pas accéder à ces sites pendant les 24 heures suivant la pulvérisation de l'herbicide. Les opérations n'occasionneront aucune entrave majeure à la circulation, seulement une entrave ponctuelle de l'accotement, et seront tributaires de conditions météorologiques favorables.

Les travaux pourraient être reportés, prolongés ou annulés en raison de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes opérationnelles. Ainsi, avant de prendre la route, il est recommandé de consulter [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement ses déplacements.

Pour la sécurité et la santé des travailleuses et travailleurs, toutes les mesures sanitaires nécessaires sont déployées lors de ces interventions. Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleuses et travailleurs, le respect de la signalisation en place est essentiel. Le Ministère remercie les usagers de la route pour leur collaboration.

Lien connexe

Pour en savoir plus sur le roseau commun : [Roseau commun | Gouvernement du Québec](#)

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

Pour information :

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724